



N° 166

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2002.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à soumettre l'implantation d'éoliennes
aux **procédures d'enquête publique et d'étude d'impact**,*

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais
prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. FRANÇOIS GOULARD,

député.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.